

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MAI 2024

Délibération n°2024.05.79 B

**Zone industrielle de Nersac - Cession de parcelles à la société
Automotive Cells Company SE**

LE TRENTE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 23 mai 2024

Secrétaire de Séance: Isabelle MOUFFLET

Membres en exercice: 27
Nombre de présents: 22
Nombre de pouvoirs: 2
Nombre d'excusés : 3

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Michel ANDRIEUX, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Philippe VERGNAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240530-2024_05_79B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

Publication : 04/06/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

**DELIBERATION
N°2024.05.79 B**

Rapporteur : Gérard ROY

**ZONE INDUSTRIELLE DE NERSAC - CESSION DE PARCELLES A LA SOCIETE
AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE**

Pilier : 3
Ambition : 301
Enjeux : 30104

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD : 9 Modernisation et durabilité des filières industrielles

Par délibération n°23 B du 7 mars 2024, le bureau communautaire a approuvé la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AI 813p de la zone industrielle de Nersac à la société Automotive Cells Company SE (ACC).

Suite au passage du géomètre, il convient aujourd'hui d'annuler la délibération n°2024.03.23 B afin de prendre en compte les numéros de parcelles AI 813p, AI 771p et 606p au lieu de AI 813p ainsi que les superficies exactes des parcelles susmentionnées.

La société Automotive Cells Company SE (joint-venture créée entre le fabricant de batteries SAFT et le constructeur automobile PSA) spécialisée dans la fabrication de batteries pour véhicules électriques est implantée dans la Zone Industrielle sur la commune de Nersac.

En 2022, la société ACC a finalisé la construction d'une usine pilote de batteries, jouxtant l'actuelle entreprise Arts Energy (ex-SAFT).

ACC souhaite faire l'acquisition d'une bande de terrain située à l'arrière et tout le long de leur propriété afin d'y réaliser les stationnements de leur personnel. En effet, depuis la mise en service de l'usine, les salariés se stationnent sur le parking d'Arts Energy aujourd'hui saturé. Par ailleurs, ACC a réalisé plus de recrutements que prévus.

Ce terrain, sur lequel se trouve une ancienne voie ferrée désaffectée, est en friche.

Un plan de bornage de division a été réalisé par un géomètre qui donne une contenance totale de 8 806 m² (en vert sur le plan).

Il s'agit des parcelles cadastrées suivantes :

- AI 813p d'une superficie de 7 556 m²
- AI 771p d'une superficie de 71 m²
- AI 606p d'une superficie de 1 179 m²

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240530-2024_05_79B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

Publication : 04/06/2024



Il est proposé la cession de ces parcelles à la société ACC à titre gratuit.

En effet, dans l'avis des Domaines, il est bien indiqué que ces parcelles ne présentent que peu d'intérêt pour tout autre acquéreur potentiel en raison de leur configuration et constituent une charge d'entretien pour GrandAngoulême.

Et enfin, il est noté que la remise en état du terrain (enlèvement des rails, ballasts et traverses de chemin de fer) présente un coût élevé estimé à 86 100 €.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

La valeur dans l'actif de cette parcelle est de 0 € au 31 décembre 2024.

Je vous propose donc,

D'ANNULER la délibération n°2024.03.23 B du 24 mars 2024,

DE CONSTATER la désaffectation des parcelles cadastrées AI 813p, AI 771p et AI 606p, d'une superficie totale de 8 806 m² sur la commune de Nersac.

D'APPROUVER le déclassement du domaine public de cette parcelle pour la faire entrer dans le domaine privé intercommunal.

D'APPROUVER la cession des parcelles cadastrées AI 813p, AI 771p et AI 606p, d'une superficie totale de 8 806 m² sur la commune de Nersac, à la société Automotive Cells Company SE ou tout entité la représentant, à titre gratuit, en contrepartie du démontage des installations présentes (traverses et rails).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir (compromis, acte notarié...),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240530-2024_05_79B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

Publication : 04/06/2024

